



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le **9 août 2022 à 19 h 30**, en la salle du conseil située au 20, rue Principale, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lots 6 519 485 et 6 519 486 (94, avenue de la Rivière)

Demande faite le 5 juillet 2022 par M. Jean-René Dubé ayant pour effet d'autoriser la subdivision d'un lot situé dans un îlot déstructuré, dans le but d'y construire un chalet.

Le requérant demande un permis de lotissement pour subdiviser un lot, d'une profondeur moyenne de 55,33 mètres, à être vendu pour la construction d'un chalet. La profondeur moyenne doit avoir 75 mètres, tel qu'il est prévu à l'article ci-dessous du règlement de lotissement :

Article 3.3.4 Lotissement en bordure de lacs ou de cours d'eau désignés

Les dimensions et superficies minimales des lots non desservis par des infrastructures d'aqueduc et d'égout situés à proximité des lacs et des cours d'eau doivent respecter les prescriptions suivantes :

- Superficie minimale du lot : 4 000 m² (43 057 pi²)
- Largeur minimale du lot mesurée sur la ligne avant : 50 m (164 pi)
- Profondeur moyenne minimale du lot : 75 m (246 pi)

Le présent article ne s'applique pas à l'égard d'un lot dont 40 % et plus de la superficie se situe à une distance d'au moins 100 mètres du cours d'eau ou d'au moins 300 mètres du lac. Il ne s'applique pas non plus au lot séparé du cours d'eau ou du lac par une rue publique ou privée existante, située à une distance de 60 mètres ou plus du cours d'eau ou de 120 mètres ou plus du lac.

Tout intéressé pourra, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

DONNE A SAINT-GABRIEL-LALEMANT, CE 22^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié ce présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 22^e jour du mois de juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 22^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

